

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 13 octobre 2025

AVIS – CFVU-2025-FORMATION-50

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

**LA REPARTITION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL POUR LES ETUDES
MEDICALES ET CAPACITE ET AVIS SUR REPARTITION DES PLACES DE LA
FILIERE KINESITHERAPIE POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN LICENCE
ACCES SANTE**

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;

VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

VU la répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales et capacité et avis sur répartition des places de la filière kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé, présentées à la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 13 octobre 2025 et annexées à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable** sur la répartition de la capacité d'accueil pour les études médicales et capacité et avis sur répartition des places de la filière kinésithérapie pour les étudiants inscrits en Licence Accès Santé, telles que détaillées dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 13 octobre 2025

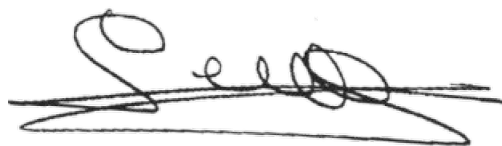
Fait à Créteil, le lundi 13 octobre 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40

Nombre de membres en exercice : 38

Quorum : 20

Membres présents : 17

Membres représentés : 13

Total des membres présents et représentés : 30

DÉCOMPTE DES VOIX

Votants : 17

Votes exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Capacité d'accueil « accès MMOP » 2025-2026

Le nombre d'étudiant·es admis·es dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé.

Filière	<i>Numerus Apertus</i>
Médecine	230
Odontologie	16
Pharmacie	56
Maïeutique	10
<i>Total</i>	<i>312</i>

Répartition des places MMOP 2025-2026

Filière	LSPS1	L.AS1 disciplinaires	LSPS2/LSPS3	L.AS2/L.AS3 disciplinaires	PASSERELLE (Passerelle santé/U.E/hors U.E)
Médecine	115	10	77	10	12/2/4
Odontologie	10	0	5	1	Non concerné
Pharmacie	15	3	32	6	Non concerné
Maïeutique	3	2	3	2	Non concerné
<i>TOTAL</i>	<i>143</i>	<i>15</i>	<i>117</i>	<i>19</i>	<i>18</i>

LSPS = Licence Sciences Pour la Santé

L.AS = Licence Accès Santé